

COTISATIONS 2023-2024 – NOUVEAUX MEMBRES

TABLEAU DES TRIMESTRES ET PROPORTIONS

	FRAIS ¹ D'ADMISSION	TPS	TVQ	COTISATION ²	TPS	TVQ	ASSURANCE ³ PROFESS EN MILIEU PUBLIC	ASSURANCE ³ PROFESS EN MILIEU PRIVÉ	OPO ⁴	TOTAUX en milieu public	TOTAUX en milieu privé
Avril à juin 100%	218,00 \$	10,90 \$	21,75 \$	734,29 \$	36,71 \$	73,25 \$	7,63 \$	54,50 \$	29,00 \$	1102,53 \$	1149,40 \$
Juillet à septembre 75%	218,00 \$	10,90 \$	21,75 \$	550,71 \$	27,54 \$	54,93 \$	7,63 \$	54,50 \$	29,00 \$	891,46 \$	938,33 \$
Octobre à décembre 50%	218,00 \$	10,90 \$	21,75 \$	367,14 \$	18,36 \$	36,62 \$	3,81 \$	27,25 \$	29,00 \$	676,58 \$	700,02 \$
Janvier à février 25%	218,00 \$	10,90 \$	21,75 \$	183,57 \$	9,18 \$	18,31 \$	3,81 \$	27,25 \$	29,00 \$	465,52 \$	488,96 \$
Mars 10%	218,00 \$	10,90 \$	21,75 \$	73,42 \$	3,67 \$	7,32 \$	0 \$	0 \$	29,00 \$	335,06 \$	335,06 \$

- Des frais d'admission¹ sont exigés lors de la première inscription (payable une fois à vie).
- Le montant à payer sur la cotisation² annuelle varie en fonction de la période de l'année où elle est payée.
- Assurance responsabilité professionnelle³ : un membre doit obligatoirement y souscrire selon le régime qui s'applique à sa situation comme prévu au [Règlement sur l'assurance responsabilité professionnelle de l'Ordre des orthophonistes et du Québec](#)
- OPO⁴ : contribution à l'Office des professions.